

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE LYON

DATE : 15/11/00  
N° DE DEPOT : 861  
R.C.S. LYON : 343 488 508  
N° DE GESTION: 87 B 02855

**BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**  
-----

-----Nom et adresse de la Société -----  
MONIN ORDURES SERVICE  
  
264 rue Garibaldi  
69003 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

**ORD. DESIGNANT COMMISSAIRE APPORTS**

concernant la Société désignée ci-dessus.

00/1073

13 NOV. 2000  
318002

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON AUX FINS DE  
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

(ART. 378-1 DE LA LOI DU 24.07.1966 ET 169 DU DECRET DU 23.03.1967)

**LE SOUSSIGNE :**

- Jacques WARAMBOURG

agissant en qualité de Directeur Général de la société MONIN ORDURES SERVICE - MOS, société anonyme au capital de 61 804 600 francs, ayant son siège social à LYON 69003 – Le Madura – 264, rue Garibaldi, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 343 488 508,

**A L'HONNEUR DE SOLLICITER**

qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer un ou plusieurs commissaires chargés, conformément aux articles 193 et 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 169 du Décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la société MOS, susvisée, par la société BELAY TRANSPORTS, Société à Responsabilité Limitée au capital de F.85 000, dont le siège social est à LYON 69003 – Le Madura - 264, rue Garibaldi, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro B 765 200 506.

**ETANT PRECISE ICI :**

- Que la société MOS détient la totalité des 850 parts sociales de 100 francs chacune composant le capital de la société BELAY TRANSPORTS de sorte que l'opération projetée ne nécessitera pas l'établissement du rapport d'un Commissaire à la Fusion tel que visé à l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966, conformément à l'article 378-1 de ladite loi.

- Que les sociétés ont toutes deux une activité de collecte des déchets.

L'opération envisagée participe d'une volonté de simplification des structures administratives à l'intérieur d'un même groupe, les deux sociétés ayant la même activité.

Il est donc projeté d'apporter l'ensemble des éléments d'actifs appartenant à la société BELAY TRANSPORTS à la société MOS par voie d'absorption de la première par la deuxième. Pour cette opération serait retenue la valeur nette comptable des biens telle qu'elle ressortirait des comptes clos le 31 décembre 1999.

Les Commissaires- aux Comptes titulaires et suppléants de la Société MOS, société absorbante, sont :

Commissaire aux Comptes titulaire :

Cabinet Barbier Frinault et Autres

Tour Gan cedex 13 – 92082 PARIS LA DEFENSE

Commissaire aux Comptes suppléant :

Cabinet Jean ARTHUIS et Associés

77, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

La société BELAY TRANSPORTS n'a pas de commissaires aux comptes

FAIT A LYON,  
LE 7 NOVEMBRE 2000

LE DIRECTEUR GENERAL

Jacques WARAMBOURG

Annexe : données chiffrées

W

	<b>Société Absorbante MOS</b>	<b>Société Absorbée BELAY TRANSPORTS</b>
Activité	Collecte, valorisation et traitement des déchets	Transport, Collecte et valorisation des déchets
Chiffre d'affaires au 31/12/99	566 223 143 F	3 346 550 F
Total du Bilan au 31/12/99	566 223 143 F	1 442 673 F
Actif net au 31/12/99	566 223 143 F	87 240 F
Nombre de salariés	. 713	8
Commissaires aux comptes <i>Titulaire</i>	BARBIER FRINAULT et AUTRES Tour Gan Paris La Défense	Néant
<i>Suppléant</i>	Cabinet Jean ARTHUIS 77, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS	Néant
	Evaluation de la valeur des actifs et passifs sur la base des comptes au 31 décembre 1999	
Type d'opération envisagée	Fusion simplifiée	
Date de l'assemblée projetée	29-déc-00	

# ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce Lyon, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports

MR Jacques ZAK

FAIT A LYON, le 13 NOV. 2000

LE PRESIDENT

  
O. PLANCHE

LE GREFFIER



G T C LYON  
ORIGINAL  
Répertoire N° 1043  
Délivré le 13 NOV 2000  
Ordonnance exécutoire  
au sens de la minute  
(art. 405 n° 2)  
Le Greffier

  
